Envoyé en préfecture le 08/08/2023
Reçu en préfecture le 08/08/2023
Publié le 08/08/2023
ID : 044-200067635-20230808-08_2023_03-AR

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 2 août 2023

08.2023-03	**COMMUNICATION** **Marché à procédure adaptée « Distribution du magazine n°21 de Clisson Sèvre et Maine Agglo – Octobre 2023 »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le besoin de recourir à un marché à procédure adaptée pour la distribution du magazine n°21 de Clisson Sèvre et Maine Agglo sur huit communes de l'Agglo,

Considérant que la société Andégave Communication, sise 9 rue Jean Mermoz 44980 Sainte-Luce-sur-Loire, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la distribution du magazine n°21 de Clisson Sèvre et Maine Agglo sur huit communes de l'Agglo, avec la société Andégave Communication, sise 9 rue Jean Mermoz 44980 Sainte-Luce-sur-Loire, pour un montant de 5 290 € H.T. soit 6 348 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 07/08/2023
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président